



# COMMUNIQUÉ



## Après la conférence salariale, un CSFPT spécial « Catégorie B », la FA-FPT réitère sa demande d'un véritable déroulement de carrière pour ces agents

En ce 20 juillet 2022, un Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) extraordinaire a eu lieu. Il s'agissait de valider les annonces faites lors de la conférence salariale du 28 juin dernier, concernant la catégorie B (grilles indiciaires).

La **FA-FPT** a saisi cette occasion pour rappeler l'une de ces revendications phare pour les agents de cette catégorie puisque les textes présentés lui en offraient la possibilité.

En effet, afin de redynamiser véritablement la carrière des agents de la catégorie B, la **FA-FPT** propose au travers d'un amendement de supprimer le lien entre l'examen professionnel d'avancement et l'avancement au choix pour leur déroulement de carrière (quotas bloquant l'une ou l'autre option d'avancement). Cette position est partagée par les autres organisations syndicales du CSFPT, mais également par les employeurs territoriaux.

En réponse à cette demande, la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), représentant le Gouvernement a rejeté cet amendement.

Cependant, dans sa réponse, la DGCL a cependant indiqué qu'elle entendait parfaitement la demande et qu'elle va, pour la fin d'année, revenir vers le CSFPT avec une proposition de modification dudit lien dans le déroulement de carrière des agents de catégorie B, et plus globalement avec le lancement de travaux sur la promotion dans la FPT.

La **FA-FPT** sera vigilante et ne manquera pas de vous tenir informés des évolutions lorsque nous aurons des certitudes et non uniquement l'expression de bonnes intentions.

- Projet de décret modifiant l'organisation des carrières des cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale.

-Projet de décret modifiant les dispositions indiciaires applicables à certains cadres d'emplois de la catégorie B de la fonction publique territoriale.

La **FA-FPT** **s'est abstenue sur ces 2 projets de texte décevants, qu'elle trouve très en deçà de l'attente des agents de catégorie B et de la juste reconnaissance de leur professionnalisme.** Néanmoins, ce positionnement permet de ne pas ralentir la parution de textes apportant quelques revalorisations en début de grille B1 et B2.

- Avis CSFPT favorable sur les 2 projets de textes.



Les enjeux de demain se gagnent dès aujourd'hui !

« La Force Autonome, c'est la Force d'être Libre »